

République Française  
Département Cher  
**Commune de BERRY-BOUY**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12/05/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

L'an 2025, le 12 Mai à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 05/05/2025.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s)** : Mme JOYEUX Pascale

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DE BOURGES  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MORAND Laetitia

Affichage en mairie le :  
**15 MAI 2025**

**D2025\_05\_23 – Avenant rémunération maîtrise d'ouvrage**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° D2024\_04\_23 du conseil municipal du 08 avril 2024 attribuant à CEBI 45, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, un marché public de services, relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau de chaleur sur géothermie pour les bâtiments communaux ;

Vu la phase d'avant-projet définitif déposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre ;

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet il convient de fixer la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur la base de l'avant-projet définitif déposé, et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 du cahier des clauses administratives particulières ;

Considérant que le montant des travaux en phase avant-projet définitif est porté à 770 200,00 € HT, représentant une augmentation de l'enveloppe initiale de 0,02 % ;

Considérant que cette augmentation est négligeable et qu'il y a lieu de considérer que l'enveloppe estimative des travaux a été respectée ;

Considérant que le taux de rémunération, conformément aux termes du marché, reste fixé à 8,87 % ;

Considérant que l'incidence financière qui en découle est nulle ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le 15 MAI 2025

ID : 018-211800289-20250515-D2025\_05\_23-DE

- De conclure la décision modificative ayant pour objet de fixer la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre, ayant l'incidence financière, sur le montant initial du marché, suivante :

	MONTANTS EN €		
	HT	TVA 20 %	TTC
MONTANT DE L'AVENANT	0,00	0,00	0,00
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	68 270,80	13 654,16	81 924,96
Représentant un taux de rémunération (t) de			8,87

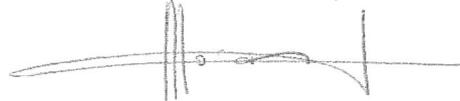
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la décision modificative considérée, ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/05/2025  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAI



La secrétaire de séance  
Laetitia MORAND



République Française  
Département Cher  
Commune de BERRY-BOUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

L'an 2025, le 12 Mai à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 05/05/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s)** : Mme JOYEUX Pascale

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES

Le :

Et

Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MORAND Laetitia

Affichage en mairie le :

15 MAI 2025

D2025\_05\_24 – Attribution des marchés de travaux

CONSIDERANT le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la délibération D2020\_07\_02 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé madame le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur au seuil défini par décret, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT la consultation en procédure adaptée concernant le projet de création d'un réseau de chaleur sur géothermie pour les bâtiments communaux lancée le 20 janvier 2025, avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation « centrofficielles.com », profil acheteur de la commune, et publication au BOAMP (annonce 25-6513 du 20 janvier 2025), avec une date de limite de remise des offres fixée au 21 février 2025, et pour laquelle 12 plis ont été reçus dans les délais, et qu'au moins 1 pli par lot a été reçu ;

CONSIDERANT l'ouverture des plis en date du 21 février 2025 ;

CONSIDERANT l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre ;

CONSIDERANT la décision n° 94 du 05 mars 2025 de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité en raison d'offre inacceptable le lot n° 01 ;

CONSIDERANT la consultation en procédure adaptée pour le lot n° 01 mise en ligne sur le profil acheteur de la commune en date du 10 mars 2025, et publication au BOAMP (annonce 25-26784 du

10 mars 2025), avec une date limite de remise des offres fixée au 26 mars 2025, et pour laquelle 3 plis ont été reçus ;

CONSIDERANT l'ouverture des plis en date du 26 mars 2025 ;

CONSIDERANT les phases de négociation engagées avec les entreprises conformément au règlement du marché ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation, et le classement des entreprises proposé ;

APRES présentation du rapport final d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre ;

Madame le Maire propose d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

- Le lot n°1 (chauffage – fluides – électricité) est attribué à la société CLIMATEC SERVICES, sise à BOURGES (18000), 33 rue Louis Armand, pour un montant de 374 419,10 € HT, soit 449 302,92 € TTC ;
- Le lot n°2 (voirie et réseaux divers) est attribué à la société TPB DU CENTRE, sise à SAINT DOULCHARD (18230), 2120 route d'Orléans, pour un montant de 49 620,45 € HT, soit 59 544,54 € TTC ;
- Le lot n°3 (champs de sondes) est attribué à la société AUVERGNE FORAGE, sise à LEZOUX (63190), 8 allée des noisetiers, pour un montant de 160 190,00 € HT, soit 192 228,00 € TTC.

-oOo-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 4° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, que le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2123-1-2° alinéa ;

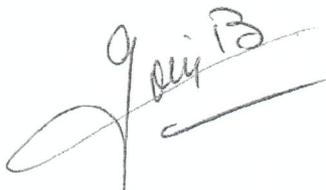
VU le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

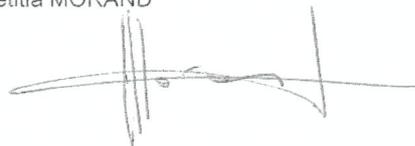
- Décide de confirmer l'attribution des lots des marchés relatifs à la création d'un réseau de chaleur sur géothermie pour les bâtiments communaux pour un montant de 584 229,55 € HT, soit 701 075,46 € TTC ;
- Décide d'autoriser Madame le Maire où son représentant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des présents marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/05/2025  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMARY



La secrétaire de séance  
Laetitia MORAND



République Française  
Département Cher  
Commune de BERRY-BOUY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 12 Mai à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 05/05/2025.

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s)** : Mme JOYEUX Pascale

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DE BOURGES  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MORAND Laetitia

Affichage en mairie le :

15 MAI 2025

D2025\_05\_25 – Proposition bancaire moyen terme

Yann AYIVI, Maire-Adjoint informe le conseil municipal que dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur par géothermie pour les bâtiments communaux (école, garderie, cantine, bibliothèque, crèche, relais petite enfance, lieu de rencontre intergénérationnel), il convient de solliciter un prêt pour participer au financement desdits travaux.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Centre Loire, a transmis une proposition.

Prêt moyen terme taux fixe échéances constantes Cotation Gissler 1A pour un montant de 204 000.00 €

- Montant : 204 000.00 €
- Durée : 25 ans
- Frais de dossier : 204 €
- Taux : Fixe
- Périodicité : Trimestrielle
- Remboursement anticipé total ou partiel possible lors d'une échéance moyennant le paiement d'une indemnité
  - La mise à disposition des fonds pourra intervenir au plus tard 1 an à compter de la date d'édition du contrat. Passée cette date, aucune autre demande de réalisation ne pourra être effectuée.

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le **15 MAI 2025**

ID : 018-211800289-20250515-D2025\_05\_25-DE



	Durée / amortissement	Taux	Echéance constante	Coût total des intérêts
Amortissement échéance constante	100 T	3.61%	3 105.77 €	106 576.71€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'accepter le prêt moyen terme taux fixe échéance constantes Cotation Gissler 1 A pour un montant de 204 000.00 €
- Dit que les crédits seront à inscrire au budget de la commune
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à fournir et à signer tous les documents qui découlent de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 15/05/2025  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY

La secrétaire de séance  
Laetitia MORAND



Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le 15 MAI 2025

ID : 018-211800289-20250515-D2025\_05\_26-DE

République Française  
Département Cher  
Commune de BERRY-BOUY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

L'an 2025, le 12 Mai à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 05/05/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s)** : Mme JOYEUX Pascale

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES

Le :

Et

Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MORAND Laetitia

Affichage en mairie le :

15 MAI 2025

D2025\_05\_26 – Prêt relais dans l'attente de subvention Etat et TVA

Yann AYIVI, Maire-Adjoint informe le conseil municipal que dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur par géothermie pour les bâtiments communaux (école, crèche, garderie...), et dans l'attente du paiement des subventions, il convient de solliciter un prêt relais pour financer lesdits travaux.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Centre Loire, a transmis une proposition :

Prêt moyen terme relais taux fixe en attente des subventions et de la TVA Cotation Gissler 1A pour un montant de 758 000.00 €

- Montant : 758 000.00 €
- Durée : 2 ans
- Frais de dossier : 750 €
- Taux Fixe : 3.07 %
- mise à disposition des fonds par crédit d'office
- Remboursement des intérêts annuels et du capital in fine
- Remboursement anticipé total ou partiel possible moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts
- les remboursements anticipés ne donnent pas lieu à un nouveau tirage.

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

15 MAI 2025

Recevoir  
Levallois

ID : 018-211800289-20250515-D2025\_05\_26-DE

Les conditions de remboursement indicatives dans le tableau d'amortissement ci-dessous sur la base d'un déblocage du prêt dans sa totalité à la mise en place.

La mise à disposition des fonds pourra intervenir au plus tard 1 an après la première utilisation. Passée cette date, aucune autre demande de réalisation ne pourra être effectuée

N° Ech	Annuités	Intérêts	Capital	Capital restant dû	Assurance Décès Invalidité	Total Annuités
001	23 270,60	23 270,60	0,00	758 000,00	0,00	23 270,60
002	781 270,60	23 270,60	758 000,00	0,00	0,00	781 270,60
Totaux	804 541,20	46 541,20	758 000,00		0,00	804 541,20

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

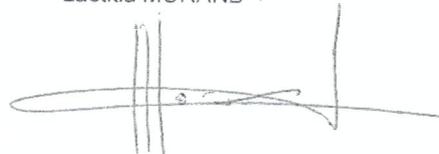
- Décide d'accepter le prêt moyen terme relais taux fixe en attente de subvention et TVA, Cotation Gissler 1 A pour un montant de 758 000.00 €
- Dit que les crédits seront à inscrire au budget de la commune
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à fournir et à signer tous les documents qui découlent de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 15/05/2025  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMARY



La secrétaire de séance  
Laetitia MORAND



République Française  
Département Cher  
Commune de **BERRY-BOUY**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12/05/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

L'an 2025, le 12 Mai à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 05/05/2025.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s)** : Mme JOYEUX Pascale

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MORAND Laetitia

Affichage en mairie le :

**15 MAI 2025**

**D2025\_05\_27 – Prêt relais dans l'attente de subvention Feder**

Yann AYIVI, Maire-Adjoint informe le conseil municipal que dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur par géothermie pour les bâtiments communaux (école, crèche, garderie...), et dans l'attente du paiement des subventions, il convient de solliciter un prêt relais pour financer desdits travaux.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Centre Loire, a transmis une proposition :

Prêt moyen terme relais taux fixe en attente subvention FEDER Cotation Gissler 1A

- Montant : 225 000 €
- Durée : 3 ans
- Frais de dossier : 200 €
- Taux fixe : 3.09 %
- Mise à disposition des fonds par crédit d'office
- Remboursement des intérêts annuels et du capital in fine
- Remboursement anticipé total ou partiel possible moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts
- Conditions de remboursement indicatives dans le tableau d'amortissement ci-dessous sur la base d'un déblocage du prêt dans sa totalité à la mise en place.

- Les remboursements anticipés ne donnent pas droit à un nouveau tirage
- La mise à disposition totale des fonds pourra intervenir au plus tard 1 an après la première réalisation. Passée cette date, aucune autre demande de réalisation ne pourra être effectuée.

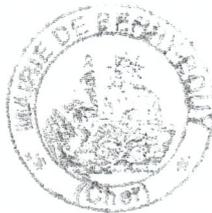
N° Ech	Annuités	Intérêts	Capital	Capital restant dû	Assurance Décès Invalidité	Total Annuités
001	6 952,50	6 952,50	0,00	225 000,00	0,00	6 952,50
002	6 952,50	6 952,50	0,00	225 000,00	0,00	6 952,50
003	231 952,50	6 952,50	225 000,00	0,00	0,00	231 952,50
Totaux	245 857,50	20 857,50	225 000,00		0,00	245 857,50

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

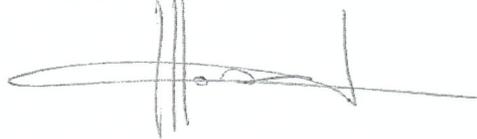
- Décide d'accepter le prêt moyen terme relais taux fixe, en attente de subvention FEDER, Cotation Gissler 1A pour un montant de 225 000.00 €
- Dit que les crédits seront à inscrire au budget de la commune
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à fournir et à signer tous les documents qui découlent de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 15/05/2025  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMARY



La secrétaire de séance  
Laetitia MORAND



République Française  
Département Cher  
Commune de **BERRY-BOUY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 12 Mai à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 05/05/2025.

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s)** : Mme JOYEUX Pascale

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES

Le :

Et

Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MORAND Laetitia

Affichage en mairie le :

**15 MAI 2025**

D2025\_05\_28 – Sortie accueil de loisirs de l'été

Madame Meyer, Maire-Adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal que l'accueil de loisirs de l'été est ouvert du lundi 7 au vendredi 25 juillet 2025 ainsi que du 25 au 29 août 2025 et que le conseil doit se positionner sur les sorties à prévoir pour le mois de juillet 2025

Le thème retenu est Disney.

Une sortie est proposée :

- Sortie à Eurodisney le 18 juillet 2025
  - 75 € par enfant
  - 107 € par accompagnateur
  - Gratuité pour trois accompagnateurs
  - Parking bus gratuit
  - Entrée et repas chauffeur gratuit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les tarifs des sorties et activités de l'accueil de loisirs de l'été 2025,
- dit que la sortie se fera à la condition suivante : avoir au moins 25 enfants présents
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération,

Envoyé en préfecture le 15/05/2025  
Reçu en préfecture le 15/05/2025  
Publié le 15 MAI 2025  
ID : 018-211800289-20250515-D2025\_05\_28-DE

- dit que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 15/05/2025  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY



La secrétaire de séance  
Laetitia MORAND



République Française  
Département Cher  
Commune de BERRY-BOUY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

L'an 2025, le 12 Mai à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 05/05/2025.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s)** : Mme JOYEUX Pascale

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DE BOURGES  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MORAND Laetitia

Affichage en mairie le :  
15 MAI 2025

### D2025\_05\_29 – Devis transport bus accueil de loisirs de l'été

Madame MEYER, Maire-Adjoint expose aux membres du conseil municipal que suite aux sorties prévues pour l'accueil de loisirs de l'été 2025, Madame le Maire Adjoint propose de retenir un transporteur.

Une société de transport a envoyé un devis :

La société STI Centre pour un montant total de 1 419.00 €

- Sortie Eurodisney : 1 419.00 € TTC, pour un départ à 5h30 de Berry-Bouy, et un retour pour 00h30 à Berry-Bouy

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la société STI pour un montant total de 1419 € TTC
- Décide de prendre en charge le coût total du transport
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 15/05/2025  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY




Le secrétaire de séance  
Laetitia MORAND

